

N° SIRET : 20006759300026
Etablissement : LA NAUTE
Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2023
Page n° 1

Département : CREUSE
Poste Comptable: SGC AUBUSSON
Date d'Édition : 18/04/2024

DELIBERATION N° 2024-046/5
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 10/04/2024 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	47
Nombre de suffrages exprimés	53
VOTES : Contre =0	Pour =53 Abstentions =0
Date de convocation :	04/04/2024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Gérard GUYONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Gérard GUYONNET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		11 244,75		127 798,15		139 042,90
Opérations de l'exercice	78 492,59	65 973,21	46 698,04	43 369,24	125 190,63	109 342,45
TOTAUX	78 492,59	77 217,96	46 698,04	171 167,39	125 190,63	248 385,35
Résultats de clôture	1 274,63			124 469,35		123 194,72
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	78 492,59	77 217,96	46 698,04	171 167,39	125 190,63	248 385,35
RESULTATS DEFINITIFS	1 274,63			124 469,35		123 194,72

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, VENTENAT, VERGNE suppléant MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, BOUGEROLLE suppléante MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BRÉUIL, GLOMOT, FAUCHER.

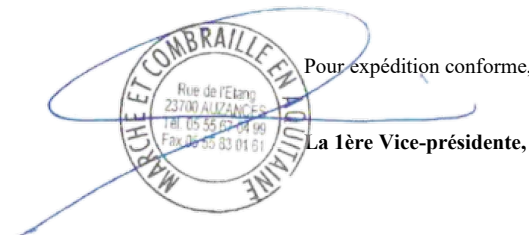
Pouvoirs : PIERRON à VERDIER, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, PAYARD C à MAZET, SOULEBOT à FAUCHER, PLAS à VIRGOULAY, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : JAMME, D'HULSTER, ROULLAND.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, VIALTAIX, BRUNET, LARGE.

Cachet :

Pour expédition conforme,
La 1ère Vice-présidente, Valérie SIMONET



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240410-2024-046-5-BF
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024